



**Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque**

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire,

Etaient présents : MM. Alain GOT ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Bernard POUGET ; Laurence GOSSARD ; Michel FONVIEILLE ; Frédérique PARENT ; Franck SASOT ; André RIBAS ; Marie-Claude ALBA ; Christophe DEVISE ; Daniel THILL ; Jean FRADE ; Guy CANAL ; Jean BARTHELEMY ; Muriel NIBAUDEAU ; José VIEGAS ; Olga LAFITTE ; Jean-Louis BOURDARIOS ; Laurence de BESOMBES ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Christian LLENSE ; Marie-Dominique LEPRIEUR.

Représentés : Agnès MASBERNAT qui donne procuration à Franck SASOT ; Christelle DUBOIS qui donne procuration à Muriel NIBAUDEAU ; Sandra PARRAGA ; René BAUS qui donne procuration à Jean FRADE ; Cédrik PANIS qui donne procuration à Laurence de BESOMBES.

Absentes : Marie-José AMIGOU ; Magali ALCACES.

Date convocation : 22 juin 2017

Nombre de membres

(Afférents au Conseil Municipal	: 29
(En exercice	: 29
(Qui ont pris part à la délibération	: 27

. Madame Laurence GOSSARD est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2017,

- **Par 27 voix, ELIT** les 8 suppléants (Mesdames et Messieurs Carmen FAY ; Marcel JOUÉ ; Chantal LÉGIER ; Dominique SANS ; Chantal VANEY ; Guilhem BOSOM ; Hélène CHIRON ; Roger GARCEAU) des délégués de droit (29 membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salanque) en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € (deux cents euros) à l'association « Collectif pour les Alternatives aux Pesticides 66 (CAP 66) » pour l'exercice 2017,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal en créant un poste :

- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} dans la catégorie des emplois non permanents,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** les termes de la convention type de partenariat à intervenir entre la commune de Saint-Laurent de la Salanque et les associations laurentines dans le cadre de la "Fiesta Salanca 2017",

- **PREND ACTE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Déplacements (PLUi-D) de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine.